

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 DÉCEMBRE 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 6 décembre 2021 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRE): Roger Lavoie
Jonathan Rioux (arrive à 19h33)
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 22 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2021
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Chemin d'hiver
6. Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation
7. Adoption du budget et du programme triennal
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement 273 relatif aux différents taux de taxes et de tarification pour l'année 2022
9. Taux d'intérêt taxe annuelle
10. Nomination auditeur 2022-2023-2024
11. Équilibrage du rôle d'évaluation
12. Formation élus municipaux
13. Convention d'aide financière / Programme d'aide à la voirie locale / Volet Redressement
14. Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement
15. Plan triennal / École l'Envol
16. PRABAM / Comptoir pour caserne incendie
17. Entente de Service en Matière de Protection Incendie
18. Concours Décoration de Noël
19. Résolution Projet traitement des eaux usées / Soumission surveillance des travaux
20. Création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection
21. Correspondance
22. Divers
 - 1-Affectation d'une somme au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 2-Soumission / Programme d'aide à la Voirie locale Volet Redressement
 - 3-Mandat préparation document appel d'offre / Contrôle qualitatif matériaux
 - 4-Soumission Contrôle qualitatif matériaux
 - 5-Conseil sans papier
 - 6-Corporation des Loisirs de Saint-Éloi

2021-12-172

- 23. Période de questions
 - 24. Levée de l'assemblée
-

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

2021-12-173

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux prend son siège. Il est 19h33.

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre Conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2021-12-174

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 6 décembre 2021.

Annie Roussel, directrice générale.

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2021-12-175

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 12-2021 des comptes payés soit accepté au montant de \$7 339.84 et que le bordereau numéro 12-2021 des comptes à payer soit accepté au montant de \$54 012.36 par notre Conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. CHEMIN D'HIVER

Les conseillers discutent de l'entretien des chemins d'hiver.

.....

6. RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2021-12-176

Attendu que nous avons reçu le rapport d'audit le 23 novembre 2021 portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

Attendu que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de notre municipalité qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt fait par la Directrice générale et s'engage à se conformer à l'encadrement légal applicable, et ce, en prévision de l'adoption de programme triennal d'immobilisation 2022-2024 et de l'adoption du budget 2022.

.....

7. ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2022 et le programme triennal pour les années 2022-2023-2024 lundi le 20 décembre 2021 à 19h30. Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisations. Le projet de budget et le projet du programme triennal est remis aux membres du conseil. La Directrice générale affichera l'avis public tel que prévu à la loi.

.....

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #273 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022

2021-12-177

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté donne l'avis de motion et la directrice générale présente le projet de règlement #273 indiquant le taux de la taxe foncière, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

.....

9. TAUX D'INTÉRÊT TAXE ANNUELLE

2021-12-178

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité à 18%.

.....

10. NOMINATION VÉRIFICATEUR 2022-2023-2024

2021-12-179

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptables pour l'année 2022;

Attendu que Madame la Directrice générale a contacté Monsieur Serge Desjardins de Mallette pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les exercices se terminant les 31 décembre 2022 à 2024;

Attendu que Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2022	5100\$
31 décembre 2023	5250\$
31 décembre 2024	5400\$

Le prix inclus la présentation à l'assemblée du conseil municipal ainsi que la préparation d'écritures de régularisations normales lors de la préparation d'un rapport financier. Par ailleurs, si le nombre de régularisations annuelles dépasse le nombre de quinze, un montant supplémentaire pourrait être facturé.

Concernant la production des déclarations d'impôts sur le revenu fédéral et provincial, Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2022	300\$
31 décembre 2023	310\$
31 décembre 2024	320\$

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Mallette de Trois-Pistoles pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les années 2022 à 2024 et ceci pour les montants décrits ci-dessus plus taxes.

.....

11. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

2021-12-180

Attendu que la firme d'évaluateur de la MRC des Basques, Servitech, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation qui est en vigueur soit 2020-2021-2022;

Attendu que la firme d'évaluateur a fait un résumé de l'analyse effectuée expliquant leur opinion à l'égard de la reconduction des valeurs inscrites au rôle en vigueur ou de l'équilibration du rôle pour le prochain cycle triennal;

Attendu que la firme d'évaluation nous recommande après analyse de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la firme

2021-12-181

12. FORMATION ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que suite à l'adoption du PL 49, tous les élus doivent suivre la formation obligatoire sur « Le comportement éthique »;

Attendu que cette formation dont le contenu proposé par la FQM est attesté conforme à la loi par la CMQ;

Attendu que cette formation vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l' élu municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice Générale d'inscrire les sept membres du conseil municipal à la formation obligatoire sur « le comportement éthique » le 7 janvier 2022 de 9h à 16h par zoom au coût de 149\$ plus taxes par personne.

2021-12-182

13. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a déposé le 23 septembre dernier une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement;

Attendu que notre demande a été acceptée par le Ministre des Transport Monsieur François Bonnardel au montant de 762 425\$ pour des travaux au coût de 854 454.08 plus taxes;

Attendu que notre aide financière dépasse 250 000\$, la municipalité doit signer une convention déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu de ce programme et définir les obligations de chacune des parties;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer la convention en ce qui concerne le Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement.

2021-12-183

14. NOMINATION INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Éloi, de Saint-Jean-de-Dieu, la Ville de Trois-Pistoles et la MRC ont conclu, le 19 juillet 2021, une Entente intermunicipale visant la création d'un bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement (l'« Entente »), et que cette Entente a été dûment approuvée par la MRC suivant la résolution 2021-08-04-3.4;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Entente, la MRC s'engage notamment à fournir aux municipalités adhérentes un service d'inspection régional pour l'application des dispositions relatives aux : -Règlements d'urbanisme adoptés par la municipalité; -Règlements adoptés par le gouvernement du Québec qui s'appliquent comme un règlement d'urbanisme; -Règlements adoptés par la MRC que les municipalités ont accepté d'appliquer, comme les règlements de contrôle intérimaire, articles 36, 103 et 105 de la Loi sur les compétences municipales (clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et cours d'eau);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-11-24-5.9, la MRC a procédé à l'embauche de Madame Valérie Brillant-Blais et de Monsieur Alexandre Desjardins comme inspecteurs régionaux en bâtiments et en environnement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Éloi nomme Madame Valérie Brillant-Blais et Monsieur

Alexandre Desjardins, inspecteurs en bâtiments et en environnement de la Municipalité de Saint-Éloi et les autorisent à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi, tout document s’y rattachant.

.....

15. PLAN TRIENNAL / ÉCOLE L’ENVOL

La directrice générale présente le plan triennal aux membres du conseil.

.....

2021-12-184

16. PRABAM / COMPTOIR POUR CASERNE INCENDIE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé une soumission à Ébénisterie Nelson Plourde inc. de Trois-Pistoles pour refaire en espace de travail comprenant un comptoir en acier inox avec module et tiroir en mélamine ;

Attendu que Monsieur Plourde nous a informés qu’il n’avait pas le temps de faire les travaux demandé;

Attendu que nous avons reçu une soumission d’Ébénisterie Mario Massé inc. de Saint-Philippe-de-Néri pour refaire en espace de travail comprenant un comptoir en acier inox avec module et tiroir en mélamine ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accorde à Ébénisterie Mario Massé inc. les travaux d’ébénisterie concernant le comptoir dans la caserne incendie au montant total de \$5279.52 plus taxes. Ces travaux seront payés par la subvention PRABAM.

.....

17. ENTENTE DE SERVICE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE / VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

2021-12-185

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Basques doivent se conformer à l’application du schéma de couverture de risques incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Éloi a rencontré les intervenants de la Ville de Rivière-du-Loup qui s’occupent du service en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup a manifesté leur intérêt afin d’offrir leur services en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Saint-Éloi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup croit fermement qu’un regroupement des services est la meilleure voie afin d’optimiser les services, diminuer les coûts et rencontrer les objectifs édictés par le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE sur la base de cette offre de services, les municipalités ci-haut mentionnées désirent mettre en commun leur personnel et équipements et se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente de services en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signer ladite entente avec la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi l’entente de services en matière de protection incendie. La présente entente débutera le 1^{er} janvier 2022.

.....

18. CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

2021-12-186

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un

montant de 50\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour le concours de décoration de Noël.

.....

19. RÉSOLUTION PROJET TRAITEMENT DES EAUX USÉES / SOUMISSION SURVEILLANCE DES TRAVAUX

2021-12-187

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a été en soumission pour la surveillance des travaux dans le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées sur le site seao et dans le journal info-dimanche;

Attendu que les soumissions doivent être cachetées et adressées à la soussignée dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluations intérimaire et monétaire et portant la mention « Soumission - Services professionnels pour la surveillance des travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes Principale et de la Station »;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi se réserve le droit de n'accepter ni la meilleure, ni aucune des offres de services reçues;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions pour la surveillance des travaux dans le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées mardi le 18 janvier 2022 à 14h30 au bureau municipal.

.....

20. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

2021-12-188

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

.....

21. CORRESPONDANCE

La Directrice générale informe les membres du conseil que la Commission municipale organise un webinaire le 14 décembre 2021 de 9h30 à 10h45 sur les répercussions du PL49.

.....

22. DIVERS

1- AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

2021-12-189

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution #2021-12-188, la Municipalité de Saint-Éloi a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1000\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

.....

2- SOUMISSION / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT

2021-12-190

Attendu que, par la résolution #2021-12-182, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer la convention en ce qui concerne le Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement;

Attendu que nos plans et devis ont été faits par l'ingénieur de la FQM;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut réaliser ce projet au courant de l'année 2022;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions pour les interventions prévues au tableau de priorisation de son plan de sécurité ainsi que les interventions à effectuer sur son réseau routier local qui ont été retenues au plan quinquennal de son plan d'intervention, acceptées par le Ministre, ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière et identifiées au dossier #UJQ87632, GCO 20211026-19 ci-après appelé « Pavage et travaux divers - Route de la Station et Chemin des Trois-Roches » . Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche dans les premiers mois de l'année 2022. De plus, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions dans ce dossier tel qu'il sera indiqué dans l'avis public d'appel d'offre.

.....

3- MANDAT PRÉPARATION DOCUMENT APPEL D'OFFRE / CONTRÔLE QUALITATIF MATÉRIAUX

2021-12-191

Attendu que le 6 août 2018 la Municipalité de Saint-Éloi accordait à Englobe Corp. le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que le 6 décembre 2021, Englobe a envoyé un courriel informant la Municipalité de Saint-Éloi qu'il ne réaliserait pas le contrôle qualitatif des matériaux aux prix de 2018;

Attendu que la Directrice générale a avisé le MTQ afin d'avoir leur accord pour la majoration des coûts d'Englobe;

Attendu que le MTQ a répondu par courriel le 3 décembre 2021 que si les coûts ne sont plus ceux soumis, qu'il est judicieux de retourner en appel d'offre et ceci pour une question d'équité;

Attendu que le devis pour le mandat de contrôle qualitatif des matériaux est à remettre à jour étant donné que le document d'appel d'offre en 2018 comprenait aussi une étude géotechnique et une étude de puits;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Tétra Tech QI inc. une soumission pour remettre à jour le document d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux du projet d'égouts, d'interception, voirie et de traitement des eaux usées;

Attendu que Tétra Tech QI inc. propose un budget d'honoraire professionnels comprenant la coordination générale, la préparation des clauses administratives, la préparation des clauses techniques, la préparation du bordereau de soumission, le support durant l'appel d'offre et l'analyse des soumissions et recommandations;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi après avoir vérifié la soumission ont décidé d'accorder à Tétra Tech QI inc. le contrat pour la préparation des documents d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des travaux du projet d'égouts, d'interception, voirie et de traitement des eaux usées pour le montant de 2785\$ plus taxes. De plus, Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec la firme Tétra Tech QI inc. concernant ce mandat. Le tout sera financé par la TECQ 2019-2023.

.....

4- SOUMISSION CONTRÔLE QUALITATIF MATÉRIAUX

2021-12-192

Attendu que, par la résolution #2021-12-191, la Municipalité de Saint-Éloi a mandaté la Firme Tétra Tech pour la préparation des documents d'appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi désire aller en soumission en début d'année lorsque le devis sera approuvé par le MTQ et le MAMH;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut réaliser ce projet au courant de l'année 2022;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche dans les premiers mois de l'année 2022. De plus, la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale à faire l'ouverture des soumissions dans ce dossier tel qu'il sera indiqué dans l'avis public d'appel d'offre.

.....

5- CONSEIL SANS PAPIER

2021-12-193

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a adopté en 2011 une Politique de Développement Durable;

Attendu que le conseil municipal veut progresser dans sa politique;

Attendu que la Directrice générale a demandé une soumission à notre technicien informatique pour l'achat de sept (7) ordinateurs portables afin de faire un conseil sans papier;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame la Directrice générale à faire l'achat de sept (7) ordinateurs portable pour les membres du conseil chez Boutique FredHobby enr. au coût de 3471.30\$ plus taxes comprenant un ordinateur portable Acer Aspire 3, 15.6" d'écran, incluant une garantie de 1 ans, AMD Quad/8GB/256GB SSD/Win10, préparation de base incluse, installation logiciel et antivirus, souris Microsoft 1850 NANO sans fil, le tout tel que décrit

dans la soumission. Le tout sera payé avec le budget 2022 et pris dans le fond général d'immobilisation.

.....

6- CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

Monsieur le conseiller Éric Veilleux revient sur la rencontre qui a eu lieu le 1^{er} décembre dernier avec quelques membres du comité des Loisirs de Saint-Éloi.

.....

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h22.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

2021-12-194